

PROJET DE DÉCISION déposé au Conseil Communal du 03 février 2021
Conformément à l'article 66 du règlement du Conseil

Savoir où aller avant de partir, ou la fin de la politique du saucisson

Depuis des années la Municipalité présente au Conseil des projets non aboutis, alors même que ces préavis ont été précédés de nombreuses, coûteuses et surtout très longues « études ». D'ailleurs il est fort rare que les résultats de ces études soient mis à la disposition du Conseil, à la rigueur ils sont communiqués aux Commissions, quand ils n'y sont pas caviardés.

Trop souvent si ce n'est toujours, la Municipalité pratique la politique du saucisson : elle dépose un préavis, avec un montant d'investissement qui ne concerne pas l'ensemble du projet. Au mieux, elle y ajoute une note disant qu'il y aura des préavis ultérieurs concernant les phases suivantes du projet. Le problème, c'est que neuf fois sur dix, ces préavis ultérieurs ne peuvent plus être refusés, à moins de rendre quasi-inutilisable l'objet concerné par le préavis initial.

A Beausobre, on a fait un concours d'architecture, puis on a déposé un préavis pour construire Beausobre V et rénover Beausobre IV. Maintenant on nous demande une rallonge de plus de 10 % du crédit initial pour rendre le complexe utilisable. Il aurait été semble-t-il trop compliqué d'inclure dans le crédit « *l'aménagement extérieur permettant d'intégrer le bâtiment au site* », ce alors « *qu'un projet d'aménagement global a été étudié* », comme le dit le préavis 42/10.20. En outre, est-ce aujourd'hui seulement qu'on découvre que les canalisations sont à refaire ? On se perd en conjectures : Incompétence ou mauvaise foi ? Volonté de masquer les coûts réels pour faire passer un projet prestigieux ? A chacun son interprétation.

En parallèle et depuis environ 10 ans, un « plan des circulations », puis « de mobilité » nous est annoncé « à bout touchant », mais personne n'a jamais encore vu ledit plan, à part peut-être les services du Canton. (Certes une présentation a eu lieu à l'Espace 81, qui n'a guère apporté que des évidences, mais avec tous les points critiques entourés du commentaire « doit faire l'objet d'études ultérieures »). Cela n'a pas empêché la création du giratoire de La Tour (à cause du PALM nous a-t-on dit), les réaménagements routiers de la jonction est de l'autoroute jusqu'aux Pâquis, (à cause du poste de police), le giratoire du bas de Warnery (à cause du nouveau quartier de l'Églantine) etc. etc.

Dans le secteur de la gare maintenant, les réaménagements prévus sont déjà annoncés comme partiels, en bonne partie parce que trop de plans ont été tirés sur la comète : déplacement de la caserne des pompiers, place « d'échange multimodale », sous-voies nouveaux pour y accéder, etc. On a même la place de la gare trop haute par rapport au niveau des nouveaux bâtiments. On a dû accepter un crédit d'un million « *pour la réalisation d'aménagements intermédiaires permettant la mise en service des bâtiments en période de travaux* ». La rue du Dr Yersin a été réaménagée ... et maintenant, cela continue avec le giratoire Yersin-Pâquis avec une (re-) nouvelle demande de crédit.

Le Plan de mobilité n'est toujours qu'une chimère, mais cela n'empêche pas de présenter une demande de crédit pour des « études permettant de développer la mobilité douce » (le 37/9.20). Sans parler « de la gestion coordonnée du trafic », préavis 28/10.20.

On a fait l'École Dubochet ... et on ne sait toujours rien de l'avenir des Jardins, « à l'étude » depuis un nombre respectable d'années ! Quant à la commission chargée de Chanel, interloquée par le manque de vision du projet, elle a fait repousser le sujet aux calendes grecques.

Vous le constatez, il n'est pas difficile de trouver des exemples. On pourrait y passer la nuit, je m'arrêterai donc là .


Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morges

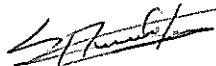
- vu les arguments développés ci-dessus
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

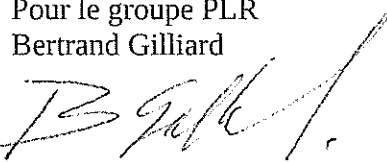
Décide :

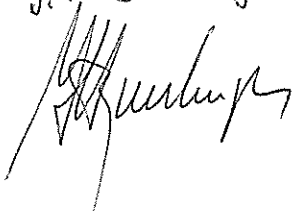
1. D'appliquer un moratoire sur tous les travaux routiers aussi longtemps
 - que le Plan de Mobilité n'a pas été déposé, et accepté par le Conseil.
 - que les multiples "simulations" qui valident ledit Plan, et sur lesquelles s'appuie ou s'appuiera la Municipalité n'ont pas été communiquées à l'ensemble du Conseil et rendues publiques sur le site de la Ville.
2. De prier la Municipalité de ne présenter à l'avenir que des préavis comprenant toutes les dépenses prévues et prévisibles, à fortiori celles évidemment indispensables, concernant l'objet à réaliser, y.c. celles dont la réalisation peut être planifiée dans les cinq ans suivants le début des travaux.

Emilie Baet



Pour le groupe PLR
Bertrand Gilliard

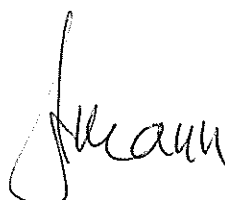
Xavier Truchetrey





J.-H. Busolinger


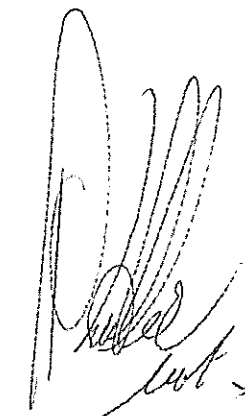

Sandra Palmieri

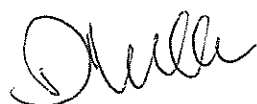

Jean-Yves Namy

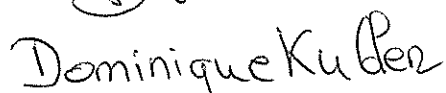
Jean


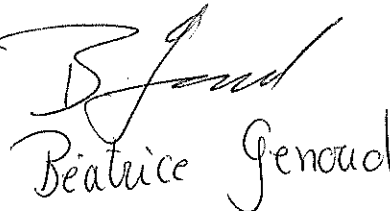
SACHA FEHCOIANU

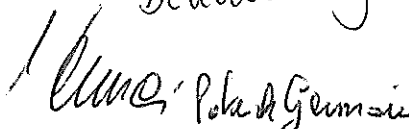

Alexandre Desjardins

Steven Kubler


Dulle


Dominique Kubler


Beatrice Genoud



Pierre de Gennaro